

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Tombé

AMENDEMENT

N ° DN153

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 34

A l'alinéa 9, après les mots : « le chapitre » insérer les mots : « II du titre IV du livre III de la deuxième partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.